

		République Française
		Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève
		Extrait du registre des délibérations
		<b>Communauté de communes du Clermontais</b>
Date de la convocation	04 Avril 2018	Séance du : 11 Avril 2018
	<u>Votes : 37</u>	L'An Deux Mille dix-huit, le Onze Avril à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 25	Pour : 37	
Absents : 8	Contre : 0	
Représentés : 12	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet) , M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bernard COSTE (Octon), M. Gérald VALENTINI (Valmasque) représenté par M. Claude VALERO.

Absents : M. Henri JURQUET (Brignac), M. Marc FAVIER (Canet), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc).

### **Objet : ZAC de la SALAMANE - Vente de la parcelle référencée Lot 6-2 - Autorisation donnée au Président**

Monsieur BRUN expose que la société NPA HOLDING fait part de son souhait d'acquérir la parcelle référencée « Lot 6-2 » d'une superficie d'environ 13 884 m<sup>2</sup> située sur la ZAC de la SALAMANE, au prix de 55 € HT le m<sup>2</sup>, soit un prix total de 760 620 € HT net vendeur.

La société NPA HOLDING souhaite acquérir cette parcelle afin de mettre à disposition un programme immobilier à destination des professionnels (bureaux, salle de coworking, atelier relais, espaces dédiés).

Les parcelles seront aménagées en fonction de la demande et en harmonie architecturale avec les immeubles existant.

La surface du lot « 6-2 » sera définie de façon définitive, préalablement à la signature de l'acte authentique de vente, par l'établissement d'un document d'arpentage auprès d'un géomètre expert.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver la vente de la parcelle référencée « Lot 6-2 », d'une surface d'environ 13 884 m<sup>2</sup> à la société NPA HOLDING ou toute société dont Monsieur Pierre Auguste NICOLAS serait gérant, associé ou mandataire au prix de 55 € HT le m<sup>2</sup>, soit un prix total de 760 620 € HT net vendeur.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Environnement et Développement durable réunie le 03 avril 2018.

Monsieur le Président soumet ce rapport au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré.

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la vente de la parcelle référencée « Lot 6-2 », d'une surface d'environ 13 884 m<sup>2</sup> à la société NPA HOLDING ou toute société dont Monsieur Pierre Auguste NICOLAS serait gérant, associé ou mandataire au prix de 55 € HT le m<sup>2</sup>, soit un prix total de 760 620 € HT net vendeur.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX